



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA CHAISE-DIEU

43160

Procès-verbal du conseil municipal du 02/07/25 à 20h , salle du conseil, mairie de La Chaise Dieu

Présents : Fabien Blanchefort, Yannick Laverroux, Armelle Savinel, Gerard Specel, Olivier Marion, Bernard Vialanex, Pierre Philipon, Pascale Sciortino

Absents :

André Brivadis, donne pouvoir à Fabien Blanchefort

Thierry Faivre, donne pouvoir à Pascale Sciortino

Paul Philbee, donne pouvoir à Pierre Philipon

Stephane Wenger

Secrétaire : Yannick Laverroux

Mr Blanchefort, 1^{er} adjoint préside le conseil en l'absence de Mr le maire.

Mr Philipon fait remarquer qu'il souhaiterait des conseils municipaux plus rapprochés pour avoir moins de sujets à traiter à chaque fois.

Approbation du PV du 7 avril 2025

Pas de remarque concernant le PV

Mr Philipon souhaite avoir le chiffrage des travaux de l'appartement au-dessus de la trésorerie,

Mr Blanchefort précise qu'il lui sera présenté lorsque toutes les factures auront été établies.

1 Administration

Adhésion au groupement de commande pour une plateforme de dématérialisation des achats publics

Vote : 11 pour

2 Finances

Tarifs des salles casadéennes

Ces salles sont de plus en plus demandées il convient donc de proposer un tarif de location.

Proposition :

Gratuit pour association de La Chaise Dieu

Tarif particulier casadéen :	30€ 1/2journée	50€ journée	80€weekend	250€ semaine
------------------------------	----------------	-------------	------------	--------------

Tarif extérieur commune :	40€	80€	120€	350€
---------------------------	-----	-----	------	------

Forfait ménage : 50€ (caution)

Vote : 11 pour

Tarif caravane inoccupée camping

Proposition : 4€/jour

Douche interdite pour les personnes extérieures au camping

Vote : 11 pour

Admission en non valeur des produits irrécouvrables

Budget principal : 31.68€

Vote : 11 pour

Budget ALSH : 347.29€

Vote : 11 pour

Vente du terrain AH141

Mr Eric Marrel est intéressé par ce terrain d'une surface de 243m2 non constructible actuellement en friche. Nécessité de laisser une servitude sur la parcelle AH142 mitoyenne pour l'accès à ce terrain.

Prix proposé 1€ m2

Vote : 11 pour

3 Ressources humaines

Néant

4 Travaux Projets

Changement Abribus place de la gare

Actuellement la Région finance à 100% des abribus, celui existant est vieillissant et en mauvais état. Les conseillers portent leur choix sur le modèle grand abri mixte bois métal 5 places.

Vote : 11 pour

Eclairage public croix de pierre

Le devis que nous avons 17001.4€ avec un reste à charge pour la commune de 9350.81€ est à réactualiser.

Vote de principe pour la réalisation de ces travaux une fois le devis actualisé.

1 contre , 10 pour

Enfouissement des réseaux basse Tension Croix de Pierre

Le devis que nous avons 78142.06€ avec un reste à charge pour la commune de 23442.62 € est à réactualiser.

Vote de principe pour la réalisation de ces travaux une fois le devis actualisé :

3 contre 8 pour

Enfouissement réseaux télécom Croix de Pierre

Le devis que nous avons 7685.21€ avec n reste à charge pour la commune de 4557.21€ est à réactualiser.

Vote de principe pour la réalisation de ces travaux une fois le devis actualisé.

11 pour

Eclairage public village de la tour

Mr Blanchefort précise que ces travaux ne sont pas prévus au budget de cette année et que nous n'avons pas de devis récent.

Mr Marion insiste pour qu'un vote de principe soit tout de même réalisé.

Vote : 1 contre 10 pour

Validation modification Site Patrimonial Remarquable suite à enquête publique.

Mr Laverroux informe de l'avis favorable de la DRAC pour la modification du SPR permettant de construire dans la cour de l'école. Il convient aux conseillers municipaux de valider cette modification.

Vote : 11 pour

Validation APD école :

Coût des travaux estimé à 1 350 200€ HT soit 1 620 240€ TTC

Vote : 11 pour

Plan de financement définitif école

Coût total du projet avec la maîtrise d'œuvre 1 489 585€ HT

Financements sollicités :	Département	52 000€	3.49%
	Etat DSIL	619 657€	41.6%
	Région	294 441€	19.77%
	Europe :Leader	80 000€	5.37%
	Fond Vert	65 570€	4.4%
	Actee (com agglo)	80 000€	5.37%
	Autofinancement	297 917€	20%

Vote : 11 pour

Demande de fond LEADER.

Le fond Leader est un des fonds européens, il peut être mobilisé sur les travaux de l'école pour une assiette éligible de 1 185 600€ et une subvention sollicitée de 80 000€.

Vote : 11 pour

Demande de Subvention amende de police.

Pour solliciter cette subvention de 30% pour tout projet concernant l'amélioration de la sécurité routière il faut un minimum de dépense de 10 000€ HT.

Nous avons pour l'instant 4300€ HT de panneaux signalétiques et 2000€ pour la réfection d'un mur de soutènement au niveau du carrefour de la rue de la côte et de la rue des fossés.

Le dépôt de la demande de subvention doit se faire avant le 15 juillet.

Sauf projet de travaux permettant de dépasser le seuil minimal de subvention d'ici cette date, cette subvention ne sera pas demandée.

Vote : 11 pour

Nom de l'aire de repos

Mme Savinel fait part au conseil de la demande du fils du docteur Jean Pierre Degeorge de bien vouloir donner le nom de son père à un lieu du village.

Il est proposé de donner son nom à l'aire de repos située au carrefour de la rue Cziffra et de la route de Brioude.

Vote : 1 abstention, 10 pour

Terrain de volley du plan d'eau.

Nous avons reçu un projet de réfection du terrain de volley du plan d'eau provenant des jeunes du territoire qui souhaitent s'investir dans sa réalisation.

Ce projet nécessite tout de même des fournitures en géotextile et sable pour environ 2136€ HT (devis bellanca)

Les conseillers se félicitent de cette initiative citoyenne, et proposent de prendre en charge les fournitures (en totalité ou en partie si la commune de Malvières souhaite aussi s'engager sur ce projet).

Vote 11 pour

5 Intercommunalité.

Convention d'engagement pour l'exploitation de la forêt dans la zone de servitude du radar météo de Sembadel.

Le radar météo va être rénové et surélevé, les arbres des forêts avoisinantes ne devront pas dépasser 40m dans un rayon de 200m et 45m dans un rayon de 2Km.

Vote : 11 pour

Détermination du nombre et de la répartition des délégués au conseil communautaire.

Le nombre de délégués est abaissé à 96, avec moins de délégués pour les grosses villes pour améliorer les équilibres avec les petites communes qui n'ont qu'un délégué pour la plupart.

Vote : 11 pour

6 Enfance Jeunesse

Tarif des repas des écoles facturés aux familles.

IME Maurice Chantelauze qui fournit les repas de l'école, propose une augmentation de 4.95€ à 5€ pour compenser l'augmentation du coût des matières premières.

Les conseillers doivent valider cette augmentation.

Vote : 11 pour

Le tarif actuel du repas facturé aux familles est de 4.85€, Mr Laverroux propose de répercuter cette augmentation de 5 centimes de facturer les repas 4.90€ à partir de la rentrée prochaine.

Vote : 1 abstention, 10 pour.

Les communes du RPI félines Sembadel ont prévu de facturer les repas à ce même tarif.

Mr Laverroux rappelle que la commune fourni un agent 2h par jour à la cuisine centrale pour aider à la préparation des repas.

Subvention exceptionnelle pour l'internat d'excellence du collège.

Mr Philipon rappelle que malgré les mobilisations des parents d'élèves, élus et citoyens pour sauver l'internat d'excellence, celui-ci est pour l'instant abandonné par le département et l'inspection académique. Cela risque de mettre la survie du collège en péril au vu des prévisions démographiques.

Il est donc proposé que les conseillers rédigent une motion où la commune se dit prête à s'engager financièrement à hauteur de 5000€ par an pour soutenir le projet d'internat d'excellence.

Reversement d'une subvention ALSH à Cas activités.

Les jeunes de Cas activité ont sollicité une subvention de 102.67€ auprès de la CAF, celle-ci a été versée sur le compte de l'ALSH, il convient de la reverser à Cas Activité.

Vote : 11 pour

Subvention exceptionnelle à l'école pour un séjour en 2026

La directrice de l'école sollicite les communes du RPI concernant l'organisation d'un séjour découverte de 5 jours en Dordogne pour les CM en 2026. Ce séjour étant coûteux la commune est sollicitée pour une subvention exceptionnelle à hauteur de 150€ par enfant. Cela devrait représenter entre 3 et 5 enfants.

Vote : 11 pour

7. Questions diverses

*Le transfert du pouvoir de police à la communauté d'agglomération a été refusé par les élus du secteur.

* Suite au courrier de la gérante de la guinguette concernant des travaux à réaliser, Mr le maire lui a répondu que concernant l'épuration des eaux usées une micro station allait être construite, et qu'il avait été demandé à Mr Baylot de mettre à jour le devis de mise aux normes électriques.

* Mr Laverroux informe le conseil de son mécontentement envers Mr De Courson , qui suite à sa prise en location du gymnase a fait changer les barilletts de la porte. Ce manque de respect envers les biens de la commune est d'autant plus regrettable que nous lui accordons des facilités.
Les conseillers chargent Mr Laverroux de rappeler à Mr De Courson qu'il n'a pas de passe-droit concernant l'utilisation des salles communales, et la commune se réserve le droit de ne plus les lui louer en cas de nouvel abus.

* Le 12/07 arrivée du train Agrivap des années 60

* Mr Philipon relate le mécontentement de Mr Barles concernant ses travaux extérieurs.
Notre secrétaire rappelle que la demande de travaux n'avait pas été faite avant le début des travaux et que ceux-ci n'ont pas encore été autorisés à ce jour.

* Des habitants souhaitent installer un composteur à l'angle de la rue Baniche et St Antoine.
Ces mêmes habitants ont nettoyé le passage entre la pizzeria et le Fougaou.
Les conseillers saluent ces initiatives citoyennes.

* Les membres du club de foot déplorent que les vestiaires soient vides.
D'après un de nos agents, les vestiaires étaient vides à l'arrivée du club de St Genet près St Paulien.

* Benjamin Dumas réitère sa demande d'installer un camion sur le trottoir à côté de la pâtisserie pour vendre des glaces.
Mr le maire lui avait déjà répondu par la négative pour ne pas encombrer les trottoirs.

23h la séance est levée.